

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS A REMETTRE POUR ADMISSION ESAT

Les photocopies pourront être faites par nos secrétariats

- Photocopie de la carte d'identité recto-verso
- Photo d'identité
- Photocopie de la carte vitale
- Attestation d'ouverture des droits à la CPAM / MSA
- Relevé d'Identité Bancaire
- Photocopie du jugement si vous êtes sous mesure de protection juridique
- Photocopie de la carte d'adhérent à une mutuelle complémentaire maladie
- Photocopie de la notification d'attribution de l'Allocation Adulte Handicapé
- Photocopie de la notification de Reconnaissance de Travailleur Handicapé
- Photocopie de la notification d'Orientation en ESAT
- Photocopie de la carte allocataire CAF
- Si vous avez déjà travaillé, les attestations de travail de vos différents employeurs
- Photocopie des diplômes
- Photocopie de l'attestation Responsabilité Civile avec dates de validité

Merci de compléter le document suivant remis par le secrétariat

- Attestation permis de conduire (si vous en possédez)

En cas d'admission au Foyer d'Hébergement :

Cf procédure SC SS 02 Admission en FH

N.B. : L'entrée en ESAT sera différée pour les personnes entrant également au Foyer d'Hébergement ou en appartement de transition ne disposant pas de la prise en charge ou de l'attestation de dépôt de leurs frais de séjour.

**Les pièces sont à fournir impérativement sous 8 jours à réception du présent courrier, soit par courrier, soit par mail, soit en vous présentant au :
Secrétariat du site ESAT concerné**